



Règlements et fonctionnement du Club ados à la carte (à lire avec l'adolescent)

Information sur le fonctionnement :

- L'adolescent sera contacté au moins une semaine avant le début du premier cours afin de recevoir l'information concernant le cours choisi.
- La date limite pour l'inscription au Club ados ou pour apporter des changements est le vendredi **31 mai 2019 à midi**.
 - o Un remboursement est possible avant le 31 mai à midi, mais des frais d'administration de 15 % seront déduits.
 - o Après cette date :
 - Si une place est disponible, nous pourrions inscrire l'adolescent. Des frais supplémentaires de 25 % seront toutefois ajoutés.
 - Aucun remboursement ne sera fait.

Règlements généraux :

Santé :

- Les aliments contenant des arachides ou des noix sont interdits (même des traces).
- Il est interdit de fumer au Club ados.
- Si l'adolescent est atteint d'une allergie sévère et qu'il a besoin d'une dose d'adrénaline (Épipen), il devra l'avoir avec lui en tout temps.
- Si l'état de santé de l'adolescent change au cours de l'été, le parent devra en aviser le personnel du camp.

Politesse et respect :

- L'adolescent doit respecter :
 - o les autres participants;
 - o les professeurs;
 - o les lieux / environnement;
 - o les règlements;
 - o les consignes de sécurité.
- L'adolescent devra s'exprimer dans un langage correct.
- Aucune violence physique, verbale ou psychologique ne sera acceptée.
- Le Club ados de la Ville de Magog se réserve le droit d'expulser un participant qui ne respecte pas les règlements. **Dans ce cas, aucun remboursement ne sera fait.**

BON ÉTÉ À TOUS !!!

Informations :

Direction culture, sports et vie communautaire
819 843-3333, poste 814
www.ville.magog.qc.ca
loisirsculture@ville.magog.qc.ca